

**PAGES
MANQUANTES**

L'ESPRIT DE FAMILLE

DEVOIRS DES ENFANTS À L'ÉGARD DE LEURS PARENTS.

(Suite)

En cette matière, comme dans toutes les autres, la sagesse humaine fait écho à la sagesse divine. Après la divinité, il faut honorer avant tout les auteurs de nos jours pendant leur vie, enseigne Platon au livre quatrième de son *Traité des Lois*. Ce philosophe, qui dans sa fameuse *République*, arrache l'enfant à la puissance paternelle et le livre à l'éducation de l'Etat, affirme ici que le respect des parents est la première, la plus grande, la plus indispensable de toutes les dettes.

Voyons brièvement sur quels principaux motifs la raison, rectifiée par la droiture et la réflexion, appuie le droit des parents au respect des enfants.

En essayant de définir ou mieux de décrire la notion de l'honneur et du respect, nous avons rappelé, en commençant, les diverses supériorités qui s'imposent à la révérence et à la vénération de tous les peuples. Les hommes, à moins de fermer l'oreille aux dictées du sens commun, respectent et honorent les rois, les sages, les saints, Dieu. Enfants, vos parents d'abord sont des rois.

Nous avons dit, en parlant de l'obéissance, l'origine, la nature et l'étendue de leur pouvoir. " Le nom lui-même de " père, écrit Fustel de Coulanges (la Cité antique) porte en " soi de curieux enseignements. Le mot étant le même en " grec, en latin et en sanscrit, on peut conclure qu'il date du " temps où les ancêtres des nations modernes vivaient encore " ensemble dans l'Asie centrale. Quel en était le sens ? quelle " idée présentait-il alors à l'esprit des hommes ? " Le savant et érudit historien prétend que l'idée de générateur ne fut pas le sens primitif attaché à ce mot. La preuve en est que la

langue religieuse et la langue juridique ne lui donnent pas cette signification. Les Anciens invoquaient Jupiter sous le titre de père des hommes et des dieux. Or, jamais les Grecs et les Romains ne considérèrent le maître de l'Olympe comme le père du genre humain, qui existait avant lui. Ce nom, du reste, était porté par d'autres dieux, dont les païens honnêtes n'eussent pas volontiers reconnu la paternité. De même l'antique *pater familias* s'appliquait à des hommes, qui non-seulement n'avaient pas d'enfant, mais qui n'étaient pas mariés et n'étaient pas en âge de contracter le mariage. Le mot père, assure le compétent critique, était synonyme de *rex*. Il renfermait non l'idée de génération, mais de puissance, d'autorité, de dignité majestueuse. La religion désignait ainsi ses dieux, la loi, tout homme indépendant qui gouvernait une famille ou administrait un domaine, l'esclave et le client, leur maître ; les poètes, toujours les mêmes, appelaient leurs pères ceux dont ils désiraient obtenir la bienveillante protection.

Cette étrange inversion qui n'applique plus proprement qu'aux chefs de famille et que métaphoriquement aux rois un mot, qui était primitivement l'équivalent de royauté, est très significative. Elle nous apprend que l'autorité paternelle a été reconnue avant l'institution de tout autre pouvoir.

En raison donc de la paternité qui les sacre souverains de leur famille, les parents ont droit à l'honneur et au respect de leurs enfants comme à leur soumission. Les moralistes ont coutume de montrer ici que l'obéissance filiale ne revêt ses caractères de promptitude et de joie qu'en autant qu'elle est accompagnée des signes extérieurs du respect.

L'obéissance du reste, quelle qu'en soit l'espèce, est toujours une plante délicate. Elle ne respire à l'aise, elle ne grandit, elle ne fleurit que dans une atmosphère calme et paisible. Elle s'étirole sous le moindre souffle du murmure ; les vents plus véhéments de l'irrévérence la mutilent et la brisent.

En second lieu, les hommes honorent les sages, qu'ils se soient illustrés dans l'approfondissement théorique de la vérité ou dans l'application des lois découvertes par d'autres.

Nous avons déjà dit que les parents par le seul fait d'avoir vécu, d'avoir lutté, d'avoir souffert, d'avoir expérimenté les caprices de la fortune, les étroitesse et les mesquineries du cœur humain, ont acquis d'ordinaire une somme de connaissances pratiques qui fait d'un pauvre ouvrier, sans culture intellectuelle, le conseiller judicieux de jeunes gens ins-

truits, férus peut-être de grammaire, de physique et d'histoire, mais qui ignorent à peu près tout de la vie réelle.

Les parents ont aussi un autre dépôt de sagesse, dans lequel ils puisent l'or solide et pur de leurs conseils.

Un écrivain du dix-neuvième siècle, dont les œuvres périront, en dépit de l'élégance, de la grâce, de la souplesse du style, pour avoir rompu brutalement avec le passé, prétendait jouir des économies de pensées et de réflexions, accumulées, au cours des siècles, par ses ancêtres médiocres et inconnus. Combien plus juste et plus vraie nous semble l'opinion des Anciens, " qui ont entouré la puissance paternelle d'un prestige, dont rien dans notre société contemporaine ne peut nous donner l'idée, " non-seulement parce que le chef de famille détenait l'autorité, mais parce qu'il était le continuateur des aïeux, l'héritier de leurs qualités et de leur savoir !

N'avez-vous jamais rêvé d'un album qui contiendrait les portraits de tous ceux qui se sont succédés à la tête de votre famille, depuis sa fondation ? Dans l'énergie, la gravité, la sérénité de leurs traits vous pourriez retrouver la trace de leurs labeurs, de leurs épreuves et de leurs succès ; dans la narration des entreprises de leur jeunesse, de leur maturité et de leur vieillesse vous pourriez suivre l'évolution de leurs façons de penser et d'agir, les modifications, les transformations qu'ils firent subir à leurs méthodes de travail. Avec quelle profonde vénération ne conserveriez-vous pas ce volume, non comme un simple souvenir qui émeut et qui console, mais comme une relique dans laquelle se sont concentrées toutes les vertus et toutes les forces du disparu, et d'où une piété ardente les extrait et les ressuscite !

Le sang de vos ancêtres, enfants, ne coule-t-il pas dans les veines de vos parents ? Leurs œuvres ne gardent-ils pas, mieux que les feuilles mortes et fragiles d'un lière, avec un soin jaloux et une vigilance jamais en repos, ces coutumes et ces traditions dans lesquelles vos ancêtres ont consigné le résultat de leurs recherches, le fruit de leurs méditations et de leurs expériences ? C'est dans ce trésor, enrichi de leurs propres acquisitions, que les parents vont chercher la pénétration et la largeur de leurs vues, la justesse de leurs observations, la pondération de leurs avis.

Les hommes, avons-nous dit encore, honorent et respectent la vertu.

Vos parents, enfants, sont-ils vertueux ?

C'est une question que vous ne vous êtes probablement jamais posée ? Un instinct impérieux, fort comme toutes les inclinations de la nature, empêche le fils bien né d'appeler au tribunal de son jugement son père et sa mère. Ont-ils des défauts ? Commettent-ils des fautes ? sont-ils injustes ? sont-ils déloyaux ? Toutes ces enquêtes lui sont interdites. Tout ce qu'il sait, tout ce qu'il veut savoir, c'est que ses parents lui ont donné la vie. Tout ce qu'il sait, tout ce qu'il veut savoir, c'est qu'ils se sont dépensés, nuit et jour, pour lui assurer la nourriture, le vêtement, l'éducation, l'instruction. Tout ce qu'il sait, tout ce qu'il veut savoir, c'est que ses parents lui ont prodigué toutes les caresses de la tendresse, toutes les sollicitudes du dévouement. Son œil ne saurait découvrir sur un front, qui enveloppe de ses rayons un nimbe de douceur, d'indulgence et de bonté, ni les souillures du vice ni les ombres du péché.

Enfin les hommes honorent et respectent Dieu.

Platon, nous l'avons vu, plaçait le respect des parents immédiatement après l'adoration : *Deus est colendus, parentes honorandi.*

D'autres païens appelaient les parents des " dieux visibles, " des " divinités terrestres. "

Cette apothéose n'était sans doute qu'une figure de langage, fruit des idées confuses ou erronées des Anciens sur la nature transcendant de Dieu. Les Pères de l'Eglise cependant n'ont pas hésité à reprendre cette expression ; ils en justifiaient l'emploi en expliquant que la paternité humaine est une des participations les plus parfaites de la fécondité divine. S'ils ne sont pas des dieux, les parents sont du moins les représentants du Souverain Maître auprès de leurs enfants.

Les parents ont l'autorité. Or, c'est la grandeur, la noblesse, la fierté du chrétien de ne courber la tête, à titre d'inférieur et de sujet, que devant Dieu : *Omnis potestas a Deo*, tout pouvoir vient de Dieu.

D'accord sur l'origine première du pouvoir des chefs de l'Etat, les philosophes catholiques ne s'entendent pas lorsqu'il s'agit de déterminer le mode de transmission de l'autorité. Les uns veulent que Dieu communique directement l'autorité au peuple, qui, lui, la délègue, au moyen des élections, à ses mandataires. Les autres pensent que le peuple ne fait que désigner les sujets à qui Dieu confère le pouvoir. Quoiqu'il en soit, toute discussion cesse quand on parle de l'autorité

paternelle. Le père ne reçoit son pouvoir ni d'une concession de l'Etat, ni du choix ou du consentement de ses sujets ; c'est la nature, ou mieux l'auteur de la nature qui l'investit de l'autorité.

Rois, hommes de sagesse et de dévouement, représentants de Dieu, est-il quelqu'un sur terre qui ait des titres plus authentiques que les parents, à l'honneur et au respect ?

Le respect des parents est le devoir de tous les enfants, quels que soient leur âge, leur situation, qu'ils vivent encore sous leur dépendance ou qu'ils y soient soustraits par le mariage, par l'état religieux ou par la loi civile.

Mgr Dupalaloup disait ne pas comprendre la nécessité, l'utilité de cet article du code français qui émancipe le fils du joug paternel à l'âge de vingt et un ans, à l'âge, précisément, où les passions les plus vives et les plus ardentes se déclarent, où le jeune homme et la jeune fille ont le plus besoin d'un guide sûr, d'une garde vigilante.

En principe l'on ne peut nier au législateur le droit de fixer une limite à l'obéissance filiale. La société trouve dans cette loi des avantages supérieurs, théoriquement du moins, aux inconvénients signalés par le célèbre éducateur. Nulle raison toutefois ne saurait faire déterminer un âge où l'enfant pourra traiter, d'égal à égal, avec ses parents.

Le monarque qui abdique son autorité en faveur d'un roi plus jeune, n'en conserve pas moins les insignes de la royauté. Pour l'approcher, pour lui parler, ses anciens sujets doivent se conformer aux prescriptions de l'étiquette royale.

La fille et le fils mariés, le religieux, l'homme mûr, qui ne sont plus tenus d'obéir à leur père et à leur mère, ne peuvent et ne doivent jamais oublier que ceux-ci demeurent et resteront toujours leurs supérieurs. On sait l'accueil que Salomon fit à sa mère. (III Rois 2). En descendant de son trône, en accourant vers elle, le fils de David, dans tout l'éclat de sa récente intronisation, ne donnait pas aux grands de la terre une leçon de bienveillance et de condescendance ; il enseignait, par un haut et magnifique exemple, aux fils indépendants de leurs parents, élevés même au-dessus d'eux, à révéler et à honorer ceux qui leur ont donné plus qu'un royaume, plus qu'un empire, la vie.

Comment accomplir ce grand devoir du respect à l'égard des parents ?

Si le respect s'étend à toutes les actions, à tous les dis-

cours, à toutes les démarches, à l'attitude du corps et au ton de la voix, il est cependant assez difficile d'établir des règles générales et immuables, qui s'appliqueraient à tous les pays et à tous les temps. Les mœurs varient avec les milieux, et pourvu que les essences restent intactes, on sait à quelles multiples modifications les accidents peuvent se prêter.

Il est toutefois certaines lois élémentaires, reconnues par tous les peuples, et il ne faut pas une culture très étendue pour reconnaître ce qu'ont d'irrévérencieux et d'inconcevablement grossier, les injures et les imprécations d'un fils à l'adresse de ses parents. St-Alphonse de Liguori charge d'une faute grave la conscience de l'enfant qui oserait volontairement outrager son père et sa mère. La sainte Ecriture, plus sévère encore, a porté contre eux une sentence de mort *Qui maledixerit patri suo vel matri morte moriatur* (Exode XXI 17).

Nous voulons ici attirer l'attention sur un point du cérémonial des familles canadiennes françaises, qu'on est en train d'abolir et dont la disparition nous semble très regrettable.

L'usage, on le sait, a consacré l'emploi de la seconde personne du pluriel comme l'expression du respect. Cette coutume, ignorée des anciens, adoptée par tous les modernes remonte très haut. Elle paraît même être le fruit de la civilisation chrétienne.

En tous cas, de nos jours, le tutoiement dénote la familiarité, la camaraderie, au moins l'égalité des interlocuteurs. Tutoyer quelqu'un, c'est descendre à son rang ou le faire monter au sien. Tutoyer ses parents, c'est donc sciemment ou inconsciemment effacer la distance que la loi naturelle et la loi divine ont jetée entre les chefs de la famille et les enfants, nier en quelque sorte la supériorité de ceux-là, l'infériorité de ceux-ci.

Sans doute, l'on s'est demandé si la familiarité, qui adoucit le commandement, ne faciliterait pas l'obéissance. Les hommes d'expérience ont constaté que cette condescendance exagérée des supérieurs n'a guère d'autre résultat que de diminuer et d'affaiblir l'estime de leur autorité. La Sagesse divine en avertit les parents : "Ne vous familiarisez pas avec votre fils de peur que vous n'ayez sujet de vous en repentir."

Ne prétendons pas non plus que la familiarité, entendue ici dans son mauvais sens, se restreindra au langage, que les enfants continueront à honorer leurs parents qu'il sera venu

de mode de tutoyer. Le fait est possible, mais c'est peu connaître la puissance des choses extérieures sur l'âme humaine que d'en espérer la réalisation. Quand on prend le costume et les allures d'un comédien, il est peu probable qu'on s'entretienne intérieurement des idées élevées et graves, des sentiments austères d'un professeur de philosophie. Or, les mots, il y a longtemps qu'on l'a dit avec justesse, sont les vêtements et les habits de nos pensées et de nos sentiments. La langue est l'interprète du cœur.

La responsabilité, il est vrai, remonte surtout aux parents. La tendresse excessive de la mère, la faiblesse du père ne savent pas transmettre à leurs enfants les leçons de dignité, de distinction et de bon ton qu'ils ont eux-mêmes reçues. Nous sommes parfois témoins de ce singulier spectacle que nous donnent certains chefs de famille de trente et de quarante ans : Ils ne consentiraient, pour rien au monde, à tutoyer leur vieux père ou leur vieille mère, et ils se laissent tutoyer par leur jeune fils ou leur jeune fille de dix et de quinze ans.

Au XVII^e siècle, paraît-il, le tutoiement disparaît totalement de la langue française. On ne tutoyait ni les enfants, ni les domestiques. Nos ancêtres, venus de France à cette époque, introduisirent au Canada ces habitudes d'exquise politesse. Il serait peut-être exagéré de vouloir que les parents ne tutoyent pas leurs enfants ; il est de sérieux motifs qui engagent les enfants à conserver et à perpétuer la coutume de ne jamais tutoyer leur mère et leur père.

Il resterait à parler des railleries, des gestes de mépris, des délations, dont certains enfants se rendent coupables envers leurs parents.

Comme ces mauvais traitements blessent plus encore l'ardeur de l'amour que la délicatesse du respect, nous essaierons d'en montrer l'inconvenance et la laideur en parlant du troisième devoir des enfants.

FR HENRI MARTIN, O. P.

CAS DE CONSCIENCE



L'était déjà minuit quarante, lorsque la foule évacua le théâtre, après la première représentation, à Montréal, de *Louise*, opéra de Gustave Charpentier. Les messieurs, peu habitués à d'aussi longues séances en plastron, critiquaient vertement la durée des entr'actes. Les dames, anxieuses d'assister à une reprise, jouaient coquettement l'endurance, attendant un autre prétexte pour déclarer fatigue. Tout le monde s'accordait à dire qu'on avait écouté de la jolie musique en présence d'un décor artistement posé. Quant à la portée morale de l'œuvre, une fois passé l'enchantement des yeux et des oreilles, les plus vifs commentaires allaient leur train et ça et là perçait la note de l'indignation: Elle aurait dû percer plus vite.

J'ai, en effet, sous les yeux le libretto de *Louise*. Non-seulement cette pièce est une glorification du Plaisir et de l'amour libre, mais elle tend à démolir l'autorité familiale aussi bien par le caractère des personnages que par la tournure habituelle des événements. Il n'importe que le père et la mère de l'héroïne gardent sur la scène une attitude énergique et que le vieillard, à la fin, expulse la rebelle et maudisse Paris. Trop de gestes sont là, trop de couplets, de situations ou d'épisodes qui font oublier ce côté moral de la pièce et la classent définitivement parmi les œuvres à proscrire. (1)

(1) Au point de vue qui nous occupe, on doit faire un triple partage des productions théâtrales : le mauvais, le dangereux et le convenable. Relativement aux personnes, certaines œuvres, d'un caractère moins tranché, peuvent voyager de l'un à l'autre compartiment. Et voici la règle de conduite à tenir : on interdit le "mauvais" sans restriction ; on prévient fortement contre le "dangereux," avec tolérance en faveur d'un petit nombre de gens chez qui le péril se trouve suffisamment atténué par les circonstances ; et l'on permet d'assister aux représentations d'un genre "convenable," dans les limites tracées par la prudence chrétienne et la conscience individuelle. Quant au genre *édifiant*, on ne trouve plus guère motif d'en parler, attendu qu'il a été complètement banni du répertoire moderne.

Mais je craindrais l'accueil réservé à un jugement trop rapide sur une matière où se trouvent concernés les plus chers désirs des mondains. Il me faut donc à présent, malgré les hésitations d'une plume un peu dépaycée, entrer dans quelques détails et suivre la trame littéraire de ce roman musical. Et comme tout l'intérêt s'y concentre autour de l'héroïne, je voudrais dire un peu ce qu'il faut penser du cas de Louise et de quelle manière un public de théâtre est censé l'apprécier.

I

Louise est une jeune ouvrière parisienne élevée en serre chaude, sous la surveillance inquiète d'un père et d'une mère dont on peut dire qu'elle est tout l'orgueil, toute la joie et la raison de vivre. De brèves entrevues avec un artiste logé en face font éclore un sentiment qui n'aura rien d'idyllique, car ce pinceur de guitare apparaît dès l'abord comme entièrement dénué de sens moral. En effet, une première demande en mariage ayant abouti au refus catégorique des parents de Louise, la piété filiale de l'enfant subit un siège en règle de la part du suborneur. Celui-ci reçoit la promesse qu'elle fuirait avec lui, si une deuxième requête n'obtenait pas meilleur effet. Et comme, après mûre réflexion, les parents persistent dans leur attitude, Louise tient parole et l'escapade a lieu. Le jeune couple "informel" s'enfuit vers la Butte de Montmartre. A quelque temps de là, une troupe de gueux, de danseuses et d'artistes chevelus organise une fête en l'honneur des nouveaux installés. Mais voici qu'au beau milieu de la mascarade, apparaît la mère de Louise. Elle annonce une grave maladie du père. Seule, pourrait le guérir la présence de sa fille. Cédant alors aux instances qui sont faites, Julien consent à une rentrée temporaire de celle-ci au foyer, avec promesse qu'elle obtiendrait, en retour, sa liberté complète après l'entrevue. Le dernier acte nous fait assister à un passionné dialogue entre le père, miné par le chagrin et le travail, la mère, un peu cauteleuse et bavarde, et Louise, encore plus endurcie que la veille, répétant mot à mot sa leçon de révolte, avec de sots dithyrambes en l'honneur de Paris. Mais peu à peu, les esprits s'échauffent, les cœurs s'aigrissent et le vieillard, qui vient de bercer sa fille comme jadis, hurle maintenant sous les insultes, la saisit et la traîne vers la

porte : " Allons, dépêche-toi ! Voici la fête qui s'allume ! Va-t'en le retrouver ! " Et, debout sur le seuil, le poing tendu vers la ville, avec haine, pendant que Louise épouvantée s'enfuit : " O Paris ! ! "

Il semble bien qu'une condamnation sans procès doive légitimement atteindre la victime volontaire d'une aussi folle aventure. Mais, d'autre part, en certains milieux, on a paru vouloir innocenter la fugitive ou lui trouver des excuses. J'essayerai tout à l'heure de dire le pourquoi de ce scandaleux accueil, sincère chez quelques-uns, chez d'autres simulé. En attendant, quiconque examine les faits en eux-mêmes et dans leurs circonstances ne peut songer à établir là-dessus une défense convenable. Louise a de bons parents qui lui inculquèrent des notions de saine morale. Il est navrant d'entendre son père évoquer un passé besogneux et rempli de sollicitude à son endroit. Malgré l'ingérence un peu tâtilonne de sa mère et quelques rebuffades dont elle conservera, plus tard, un souvenir exaspéré par ses conditions de vie nouvelles, on peut dire qu'elle quitte un intérieur domestique béni de Dieu. Elle quitte ce bord tranquille pour s'en aller vers des rives hasardeuses, remorquée par une épave. Julien, c'est une sorte de poète errant, un agrégé de cette bohème fantastique qui n'est après tout que *de la misère en chansons*. Et Monsieur Paul Bourget nous a montré un jour " ce qu'elle cache, — derrière les déclamations pompeuses et les rutilants paradoxes, — de positivisme brutal, de vanité implacable et d'ignoble calcul. " Voici d'ailleurs, au sujet du héros, (plaisante ironie du vocabulaire théâtral) le record établi par la mère et non contredit par la fille : paresseux, débauché sans vergogne et pilier de cabaret. A cela, Louise, qui n'a pas abandonné tout projet d'alliance légitime, répond : " Il ne boira plus quand il aura une femme, " cédant ainsi à une manie des jeunes filles encore plus répandue dans nos milieux de foi intense, et qui consiste à vouloir ingénument convertir, dans le mariage et par le mariage, celui que leur amour n'a point su toucher durant la période de fréquentation et de qui elles n'obtinrent que des gages hypocrites et des promesses intéressées. Mais l'avenir, parfois, se charge d'invertir les rôles, et c'est ainsi que Julien s'improvise à son tour convertisseur d'âme. Le fragment de dialogue qui va suivre donne à peine une idée des étranges principes que le librettiste a semés dans son œuvre :

JULIEN—Et tu supportes cette chose ? Tu ne te révoltes pas ?

LOUISE—Ils sont les maîtres.

JULIEN—Pourquoi les maîtres ? Parcequ'ils t'ont fait naître, se croient-ils le droit d'emprisonner ta jeunesse ?

LOUISE—Julien !

JULIEN—... d'asservir ta vie ? De la murer pour leur plaisir ?

LOUISE—Ainsi tout enfant à le droit de choisir lui-même le chemin du bonheur ?

JULIEN—Tout être à le droit d'être libre !

LOUISE—Les désirs de nos cœurs peuvent-ils sans remords briser d'autres cœurs ?

JULIEN—L'égoïsme appelle l'égoïsme.

LOUISE—L'amour des parents n'est donc que del'égoïsme ?

JULIEN—Rien qu'égoïsme !

LOUISE—Et mon père lui-même ?

JULIEN—Un égoïste plus aveugle que les autres.

Tout cela a beau être mis en musique.... Et l'insolent pédagogue arrive au chapitre de l'union libre. Il outrepassé tellement que je dois moi-même passer outre et demander au machiniste de baisser le rideau ; mais non sans avoir fait remarquer la parfaite docilité de Louise interrogeant son maître sur le ton d'un mioche disposé par avance à accepter toutes les explications de sa bonne. Que si l'on veut savoir, maintenant, jusqu'où la leçon pénètre, il suffira d'entendre les strophes pâmées de Louise au troisième acte, puis, en dernier lieu, ce cri du père : " Ah ! ce n'est pas toi qui parles par ta bouche ! Non, ce n'est pas toi ! C'est une étrangère.... " Au cœur de l'étrangère, il ne reste plus rien de l'enfant. Et c'est là un nouveau motif pour lequel il devient absolument impossible de construire le moindre plaidoyer en sa faveur.

II

La fiction ne dit pas que Louise ait éprouvé des scrupules de conscience ni qu'elle ait soumis son cas à un prêtre. Mais elle le soumet, chaque année, au public de chaque représentation, sur les plus grandes scènes d'Europe et d'Amérique. Essayons de déterminer l'objet et la nature de ce verdict par les conditions dans lesquelles il est rendu. Quand il s'agit de drame et surtout d'opéra, ce que le public juge en premier

lieu, ce qui fait l'objet précis de sa sentence et la cause directe de son émotion, ce n'est pas l'ensemble ou le dénoûment de la pièce, mais le détail : l'acte, la scène, l'épisode, la romance et le geste. Il arrive souvent, par ailleurs, que les grands linéaments d'une œuvre pernicieuse sont tracés d'accord avec la loi de la morale. Mais allez donc imposer ce travail de recherche, d'abstraction et de sélection à une assemblée qui digère, dont la moyenne intellectuelle est forcément médiocre, et qui ne songe sur l'heure qu'à bien jouir des divers instantanés se succédant à sa vue ! Plus souvent encore il arrive,—et c'est le cas pour *Louise*,—qu'un dénoûment convenable fasse suite à une série d'aventures excitantes. Jean-Jacques Rousseau (1) fait alors cette remarque : “ N'est-il pas plaisant qu'on prétende ainsi régler *après coup* les mouvements du cœur sur les préceptes de la raison, et qu'il faille attendre les événements pour savoir quelle impression l'on doit recevoir des situations qui les amènent ? ”

Or, le jugement et la puissance d'émotion de la foule portant sur le concret de l'œuvre théâtrale, il arrive ceci qui est une monstruosité : on applaudit à outrance ou “ l'on fait : Très-bien, très-bien du bout des doigts à des gestes et à des paroles dont on rougirait en tout autre lieu, ” (L. Veuillot) à des intrigues dont on souffrirait à peine le récit dans sa maison. Monstruosité au point de vue moral, bien entendu, car, en psychologie pure et simple, tout s'explique aisément, si l'on songe à l'optimisme nécessaire et inconscient qui doit régner au théâtre. Ah ! oui, l'optimisme au théâtre est bien chez soi. Tout l'y convie : a-t-on payé si cher une loge ou un fauteuil d'orchestre pour venir prendre la mouche et s'indi-

(1) Les trois plus puissants réquisitoires publiés contre le théâtre au cours des siècles sont signés : Tertullien, Bossuet et J.-J. Rousseau. Comme toujours, dans son traité *De Spectaculis*, l'apologiste africain nous subjugue par une puissance d'éclat, d'imprévu, de chrétienne envolée qu'on ne retrouvera plus. Bossuet promène son esprit d'observation profonde, sagace et nourrie tout le long des *Réflexions et maximes sur la Comédie*, et, en particulier, dans le passage où il montre qu'une action théâtrale ayant pour ressort l'amour profane et dans laquelle les rôles sont tenus par les deux sexes offrira toujours un danger moral, quelque louable que puisse être l'intention de l'auteur. Enfin, Rousseau, dans sa *Lettre sur les spectacles*, apporte au débat cette espèce d'autorité que confère une franche indisciplinisme et dont peuvent jouir les plus illustres mauvais sujets, quand il leur arrive de dire la vérité. Je suggère aux habitués de théâtre amis de l'éloquence écrite de parcourir ces maîtresses œuvres.

gner à propos de fictions ? Et tout l'y favorise : depuis l'atmosphère chargée de parfums et bruisante de mélodies, jusqu'au tissu de fine et spirituelle verve avec lequel on gaze aujourd'hui le matérialisme brutal de la pensée ; et depuis l'espèce de complicité sourde qui s'établit entre les spectateurs, jusqu'aux moyens des interprètes et au piquant bohémianisme de la scène. Et voilà le tempérament judiciaire des publics de *Louise*. On y remarque un certain nombre de vraies exceptions auxquelles je m'empresse de rendre justice. De même aperçoit-on, ça et là, quelques mines effarouchées, les horreurs sur la scène succédant aux horreurs ; de même entend-on, parfois, des : " oh ! par exemple ! " accompagnés, du reste, d'un large sourire bienveillant. Mais c'est tout. Ailleurs, le parterre entier tressaille aux bonnes fortunes et sympathise aux mécomptes d'un vil couple souillé. Et si l'optimisme était banni du reste de la salle, il irait se réfugier dans le cœur des jeunes filles tenues sous bonne garde, comme Louise, ou empêchées dans leurs relations mondaines. Serait-ce témérité de les supposer en nombre parmi l'auditoire ? Ou bien encore, il irait s'épanouir sur le visage de maint " guitariste " en train de devenir pédagogue à son tour et prisant fort la hardiesse, l'esprit de méthode et la plausibilité de Julien.

Venons-en maintenant à des concessions plus grandes, et supposons cette analyse des dispositions du spectateur insuffisante et boîteuse. Supposons que l'opéra soit beaucoup moins à redouter que le drame, la musique distrayant une large part d'attention et les mots perdant ainsi de leur sens et de leur portée. Allons plus loin. Supposons qu'au premier soir de *Louise*, les exceptions saluées tout à l'heure formant la majorité de l'assistance, on ait prétendu conspuer cette basse littérature et rendre hommage au seul mérite symphonique de l'œuvre comme aux seules qualités d'exécution. Encore est-il que ces fortes réserves, ces rigoureuses distinctions se formulèrent au fond des consciences, pendant que, frénétiquement, l'on battait des mains. Qui donc osa les proclamer au grand jour, avec assez de vigueur et d'emprise pour empêcher la répétition d'un scandale ? Après avoir lu en tête des comptes rendus de la presse : UN CHEF-D'ŒUVRE ACCLAMÉ. L'AUDITOIRE AU COMBLE DE L'ENTHOUSIASME. LA SCÈNE COUVERTE DE FLEURS, qui voulut se charger d'expliquer toute l'affaire aux intéressés ? Qui osa prendre sur soi d'aller dire aux parrains financiers de l'entreprise, fort

satisfaits de la recette, au directeur artistique, aux musiciens et aux chanteurs, encore émus de tant et de si magnifiques ovations, qu'ils devaient interpréter sagement leur succès de la veille, ne point se méprendre sur les vrais sentiments de la foule et surveiller davantage leurs prochaines affiches ? Personne n'osa tenter efficacement pareille démarche ; et les choses se passèrent, en réalité, *comme si* l'œuvre globale avait reçu la commune sanction de l'auditoire. Donc, soit en théorie soit en pratique, l'opéra de Gustave Charpentier est désormais accrédité dans Montréal. Et c'est là un de ces faits sociaux qui font baisser d'une degré le niveau d'âme d'une population.

Durus est hic sermo. Paroles dures, en vérité, comme l'acier qui les trace, mais que voulez-vous ? Le théâtre français moderne représente essentiellement *le monde* tel qu'il a été maudit dans l'Écriture, et, sans être de ceux qui aiment à invectiver leur époque, je ne saurais davantage,—dans une question où entre ainsi de l'éternel,—affaiblir l'anathème de Jésus Christ : *Malheur au monde à cause de ses scandales !*

fr. M. A. LAMARCHE,
des Frères-Prêcheurs.



LE PÈRE VINCENT ROUTIER,

DE L'ORDRE DES FRÈRES-PRÊCHEURS

PAR LE PÈRE O. L. FORTIER

DU MÊME ORDRE (1)

I

Enfance et Education

Filius accrescens Joseph.....
filius accrescens, (Gen. 49-22).

Achille Routier naquit à S. Sylvestre, dans le comté de Lotbinière, le 20 novembre 1853. Ses parents, Jacques Routier et Sophie Marcoux, cultivaient la terre et vivaient irréprochables devant Dieu et devant les hommes. Dieu leur donna treize enfants. Achille fut le onzième et en quelque sorte l'enfant de prédilection. Ses vertueux parents admiraient son heureux naturel, la piété avec laquelle ce petit enfant, tout recueilli, les mains jointes, devant la croix ou une pieuse image, priait notre Père du ciel et la Vierge notre

(1) Nous croyons être utile et agréable à nos lecteurs en reproduisant, dans le *Rosaire*, la belle et simple vie du premier Dominicain Canadien que la mort nous ait enlevé et dont on peut dire, comme du fr. Réquédât pour la restauration dominicaine en France, qu'il a été les prémices et la protection, *primitiæ et numen*, de l'œuvre dominicaine au Canada. L'auteur de cette vie lui donne une charmante préface que nous tenons aussi à reproduire :

Aux anciens confrères

du regretté Père Routier.

Vous m'avez demandé une courte notice destinée à rappeler la vie et à recueillir en partie la correspondance de l'excellent religieux qui fut votre ami et votre père. Je regrette de ne pas répondre mieux à votre pieux désir. Ces quelques pages, il est vrai, suffisent à raconter les actions, mais elles sont loin de dire tout le mérite, devant Dieu, de ce disciple du Christ. Vous vous rappelez qu'à la prière du soir pendant le beau mois de Mare, on disait : " Il est une " fleur, la première que fait éclore le printemps, une fleur qui se " cache sous l'herbe et ne se trahit que par son parfum : c'est la " violette, symbole de l'humilité." Le Père Routier fut cette fleur

mère. Parfois ils se surprenaient à penser qu'un jour Dieu pourrait prendre leur fils pour le sanctuaire. Comme son divin modèle, l'enfant "croissait en âge et en sagesse et il leur était soumis." Dès lors il écoutait avidement tout ce qu'on lui disait de la religion. Ce goût, révélé de si bonne heure, loin de se perdre ou de s'affaiblir plus tard avec les études profanes, ne fit que se développer. Dans l'été de 1864, il fut admis à faire sa première communion. Toute son âme dit à Notre-Seigneur : "O le Dieu de mon cœur, vous êtes "mon partage pour la vie et pour la mort !"

Tandis que les frères et les sœurs d'Achille ne montraient de goût que pour la vie des champs, lui seul manifestait le désir de faire toutes ses études. Cependant les années passaient sans lui apporter le fruit désiré de la science. Enfin, âgé de quinze ans, en 1868, il put entrer au collège ou pensionnat, tenu par les Frères de la Doctrine chrétienne, à Ste-Marie de la Beauce. Il y demeura deux ans. Dès les premiers mois, la croix d'honneur lui fut décernée. Les fils du vénérable de La Salle ont établi cet excellent moyen d'émulation pour leurs élèves. L'écolier ainsi décoré porte le nom de *Moniteur*. Il a son pupitre d'honneur à la salle d'étude et, en l'absence du Frère, il surveille la jeune assemblée, toujours prompt à se dissiper. Deux années durant, Achille occupa ce poste difficile, et, par la gravité de ses mœurs, par la bonté de son âme, sut être à la fois le maître et l'ami de tous ses condisciples. Là aussi, il contracta une amitié à laquelle ni

humble et parfumée, la première que l'Ordre de St. Dominique, à son printemps sur la terre du Canada, fit éclore pour le ciel.

Dans sa simplicité et sa perfection, cette vie offre à tous un grand modèle de vertu. Elle fut aussi consacrée à une grande œuvre. Le P. Routier fut l'un des premiers canadiens qui se donnèrent à l'Ordre des Frères-Prêcheurs. Il espérait qu'un jour cet Ordre se développerait au Canada et qu'il y offrirait le spectacle de l'ancienne vie monastique, si suave dans son austérité. Votre pieux disciple entra dans la vie religieuse parce que Dieu l'y appelait, parce que sa pauvre âme, ailleurs restait en grand danger de se perdre. Nous espérons qu'aujourd'hui, cette âme si chère, à l'abri de tout danger, jouit de l'éternelle félicité. Nous espérons aussi que ce bien-aimé frère, devenu une pierre vivante de la Jérusalem céleste, servira de pierre angulaire à l'édifice dominicain sur le sol du Canada. Cette existence si promptement éteinte, n'a pas été frappée de stérilité. Elle a accompli son œuvre et Dieu lui donnera la fécondité, car il est écrit : "*Electi mei non laborabunt frustra* (Is. 65, 23.)

FR. O. L. FORTIER,
des FF. PP.

le temps, ni la séparation ne firent éprouver la moindre défaillance. La première amitié qui se forme alors que le cœur s'épanouit dans toute sa fraîcheur printanière, peut exposer l'âme au danger de s'amollir dans une trop grande douceur : ici, loin d'en souffrir, la vigueur du caractère et de la piété se fortifia davantage. Ces deux amis se portaient à Dieu, et, le lien qui unissait ces deux cœurs devenait de jour en jour plus étroit.

Après les vacances de 1870, Achille commença son cours de latin au Petit Séminaire de Québec. " Comme j'étais content la première fois que j'ai franchi le seuil du Séminaire ! " Les supérieurs de cette illustre maison favorisèrent ce jeune homme, comme ils en ont favorisé beaucoup d'autres. Il était digne de leur confiance.

Quoique le nouvel élève fût avantageusement doué, il n'était pas un *sujet brillant* ; mais, comme nous le verrons ailleurs, déjà il avait déterminé le but de sa vie. De plus, il possédait un jugement droit et le travail ne l'effrayait pas. Dans de telles conditions, le succès final ne pouvait être douteux. Toutes les notes ou bulletins semestriels de notre étudiant portent : *conduite excellente, travail opiniâtre, soutenu.* Quant à la mémoire toujours *très bien cultivée* , parfois on l'appelle *heureuse* , parfois on la qualifie de *difficile* . Ce dernier terme se rapprochait davantage de la vérité, mais à force de travail, Achille surmontait toutes les difficultés et ses professeurs pouvaient se tromper sur la nature de sa mémoire. " Je puis vous répondre avec vérité que j'ai travaillé autant que vous, écrivait-il à ses parents, et il va me falloir travailler fort toute l'année. " Puis, faisant allusion à la différence de leurs occupations, il ajoutait : " je ne voudrais pourtant pas n'avoir que le fruit de mon travail pour m'hiverner. " Secondé par une forte santé, s'avertissant sans cesse lui-même de son devoir, il soutint jusqu'à la fin de ses études ce labeur opiniâtre. S'il n'était pas le premier, il obtenait cependant des prix dans chaque matière. Après la rhétorique, au concours d'éloquence, il remporta même le prix dit du *Prince de Galles* .

Cette vie de collège, pleine pour lui de charmes et de succès, les nombreuses et sincères amitiées qui l'entouraient, ne lui faisaient pas oublier ses chers parents. Il se serait fait un crime d'ajouter à leurs sacrifices pécuniaires par quelque dépense en dehors de la stricte nécessité. Toujours aussi sim-

ple qu'autrefois dans ses goûts et ses manières, il rentrait, aux vacances, au logis paternel et se confondait entièrement avec ses frères et ses sœurs. L'orthographe même des lettres de sa famille plaisait à l'écolier du Séminaire. Il y trouvait un fumet de *terroir privilégié*, et " il se hâtait d'apprendre ses leçons pour répondre à ces lettres. " Nous regrettons de ne pouvoir rien détacher de cette correspondance de sept ans à cause de sa grande intimité. On sent qu'il vit encore avec sa famille ; il suit un chacun dans ses voyages, dans ses travaux. Il raconte à ses bons parents ces fêtes de la Cathédrale " qui les feraient croire au ciel. " Il leur dit son rude labeur, sans leur faire part de ses succès ; mais à la fin de l'année il leur portera ses nombreux livres de prix.

Suivant la coutume patriarcale du Canada, au premier de l'an, il demande la bénédiction paternelle et rappelle les plus doux souvenirs d'autrefois. " Il fut un temps où vous pouviez contempler avec un légitime orgueil tous vos enfants réunis autour de vous ; maintenant comme votre famille est diminuée ! " Oui, la nombreuse famille va toujours se dispersant davantage, " la table grise qui était si étroite autrefois deviendra trop grande. "

Religieux, il se fera encore un devoir de recevoir la bénédiction du jour de l'an. La veille même de son sacerdoce, avant de se relever prêtre pour bénir le peuple chrétien, il renouvellera sa pieuse demande. " Il convient en effet que je mette sous la protection du ciel ce jour qui sera le plus beau de ma vie. Or les bénédictions du bon Dieu ne peuvent m'arriver par un meilleur canal que par les mains de mon vieux père. Je vous prie donc de me bénir ce jour-là, tout comme si j'étais agenouillé devant vous. "

Au Séminaire comme au pensionnat de Ste Marie, Achille gagna l'estime et la bienveillance de tous. On admirait la gravité et la simplicité de sa conduite ; on recherchait la franchise de sa conversation et la bonté de son cœur. Chez lui, ni taciturnité, ni bruyante gaieté ; mais une humeur toujours égale, une communication facile avec ses condisciples, un respect sans froideur ni timidité envers ses maîtres et ses supérieurs. Sa complaisance n'avait rien d'obséquieux. Au besoin, s'il soutenait avec chaleur son opinion, il ne refusait pas d'écouter son adversaire et s'abstenait de toute parole blessante. Toujours il exerça un merveilleux ascendant sur tous ceux qui l'approchaient.

C'est la coutume au Séminaire, que les élèves des dernières années organisent certaines fêtes, soit pour la classe, soit pour toute la communauté. Achille savait rallier tous ses condisciples à un projet et les maintenir dans une cordiale entente. Les rhétoriciens de 1876 ayant décidé de se réunir dix ans plus tard, il fut chargé, à titre de Président, de s'occuper de l'exécution de ce projet. Hélas ! il ne présidera pas cette fête. Seul, son souvenir y sera présent et y dominera cette réunion de frères.

Nous n'avons rien dit de sa piété. Pouvait-elle ne pas croître dans cette atmosphère bénie ? Toutes les semaines, il se confessait et communiait. Sa vertu consistait à observer fidèlement le règlement de la maison et à bien employer ses années d'étude. Un moment, par distraction ou par faiblesse, il pouvait enfreindre la règle ; jamais, par malice ! Plus d'une fois, près d'un condisciple trop facilement irrité par un reproche ou par une punition, il fut l'ange du calme et de la paix. Il évitait de relever ou de critiquer les fautes ; par sa conduite il invitait à faire mieux.

Dès sa première année au Séminaire, il mérita d'être admis dans la Congrégation de la sainte Vierge. Ce fut le huit décembre, fête si belle et si touchante pour les congréganistes, qu'il se consacra à la Vierge immaculée. Ainsi se préparaient de loin des engagements et des vœux plus solennels. On lui confia le soin de la chapelle. L'heureux sacristain brilla par son zèle et par son goût pour orner le sanctuaire aux fêtes de Marie. Les jours de congé, à Maizerets, Achille ne manquait pas de se joindre à quelques amis, congréganistes comme lui, et de dire les Heures de la Vierge. En vacances, recevait-il la visite d'un ami, on le voyait sortir de la maison paternelle, traverser le vallon, puis gravir une éminence voisine, appelée le mont Ste. Marie. Là, sous les arbres résineux, et contemplant la beauté du ciel, il récitait avec son ami son cher Office de la sainte Vierge. A cette même époque de l'année, il accomplissait fidèlement son pèlerinage au sanctuaire de sainte Anne dans la Beauce.

Le monde admirait ce vertueux jeune homme et le proposait volontiers comme un modèle. Peut-être, Achille lui-même était-il satisfait ? Plus tard, lorsque la lumière se fit plus grande dans son âme, cette vie du Séminaire lui parut un abîme de misères. Il croyait rechercher Dieu, et à son insu, dupe de l'amour-propre, c'était lui-même, pensait-il, qu'il

avait recherché dans ses travaux, dans ses amitiés, dans cette estime universelle dont il jouissait. Devons-nous le croire facilement ? On rencontre dans les voies de la sainteté ce qui se passe dans les sciences humaines. Au début, quelques notions générales, quelques principes à peine saisis font déjà croire à l'entière possession de la science. Il faut étudier davantage pour s'apercevoir de son erreur. Certes, l'écolier de St. Sylvestre pouvait être proposé comme un modèle de vertu ; cependant il n'avait pas encore approfondi ni suffisamment pratiqué cette parole qui fait les saints : Renonce-toi toi-même !

II

La vocation

Longe Dominus apparuit
mihi, (Jer. 31, 3.)

“ J'avais à peine six ans que je songeais déjà à me faire prêtre. Je ne savais pas alors que ne se fait pas prêtre qui veut, et je ne songeais pas à la préparation ni aux obligations que requiert la dignité sacerdotale. ” (1) *Qu'est-ce donc que l'homme, ô mon Dieu, pour que vous vous souveniez ainsi de lui ?* Voici un enfant de six ans, d'une famille inconnue, sans richesses, auquel personne ne pense, et vous, le Dieu du ciel, qui n'avez besoin de personne, vous mettez comme un aimant mystérieux et invisible dans cette âme, et, désormais, sur toutes les plages de la vie, elle s'orientera d'elle-même vers le pôle divin du sacerdoce ! Qui pourra scruter ce mystère de l'amour divin, qui appelle avant tout mérite de notre part et qui prépare de loin l'homme de sa volonté ? Bientôt le Seigneur fera non-seulement entrevoir le sacerdoce à cet élu de la grâce, il y ajoutera l'auréole de la vie religieuse. Si l'on montrait à l'enfant une image où un saint était représenté avec la couronne et le froc monastique : “ Oui je mourrai comme cela, s'écriait-il ! ”

Les Frères de la Doctrine chrétienne auraient volontiers ouvert les portes de leur noviciat à l'élève dont ils appréciaient le mérite et les qualités ; mais l'attrait divin le portait d'un autre côté. Les difficultés ne détournent pas Achille de

(1) Lettre du 13 novembre 1881.

sa vocation. A dix-sept ans, c'est-à-dire, à l'âge ou d'autres terminent leurs études classiques, il entre au Séminaire comme élève de septième, il affronte avec courage la perspective de redevenir enfant, quand déjà il pouvait jouir de sa jeunesse. Suivant la parole de l'Évangile, il connaît un champ qui renferme un trésor caché, et pour acquérir le champ et le trésor, il vend tout ce qu'il possède. Pendant ses études, jamais l'éclat des professions libérales ou de la vie du monde ne le séduit un instant. Il veut être prêtre. Il ne craint pas de l'avouer, et dès lors il fait de sa vie une préparation au sacerdoce.

A l'automne de 1873, les dominicains récemment établis à S. Hyacinthe, parurent à Québec. La ville et le Séminaire accueillirent avec sympathie les fils de S. Dominique. Ce froc monastique qu'Achille entrevoyait dans ses aspirations, devenait une réalité sur la terre du Canada. Avec la prudence qui le caractérisait. Achille ne se livra pas tout d'abord à un attrait irréféchi. Il étudia, il lut la vie de S. Dominique, celle du P. Lacordaire ; il prit conseil de son directeur, vit les religieux de l'Ordre, écrivit à ceux qu'il connaissait déjà au noviciat des Frères-Prêcheurs. A la fin de la rhétorique, sa décision était prise. Elle était approuvée de son directeur. Un voyage qu'il fit à S. Hyacinthe pendant les vacances, le confirma dans sa vocation.

Le noviciat se faisait en France, et passer en Europe est un voyage dispendieux. L'aspirant à la vie dominicaine, toujours discret, ne manifesta aucun désir à sa famille, instruite de sa résolution. On lui avait d'ailleurs donné quelque espérance que son noviciat se pourrait faire bientôt à St. Hyacinthe. Il se résigna et rentra au Séminaire, où le secret de sa vocation avait transpiré.

Les parents d'Achille n'auraient pas voulu contrarier leur fils ; toutefois lui-même n'ignorait pas que cette perspective d'une longue séparation et le sacrifice de tant d'espérances relatives à leur vieillesse les avaient jetés dans l'anxiété. Il leur écrit plus souvent, il leur parle avec plus d'abandon que jamais à Noël ; l'âme remplie du grand mystère d'un Dieu pauvre, anéanti pour nous, il leur adresse cette lettre admirable :

(A suivre)

ECHOS RELIGIEUX

Vingt lignes d'Avant-Propos. Le Vatican et la France. En France : Retrait d'autorisation à des établissements congréganistes—Canonisation de Jeanne d'Arc—Bel exemple d'obéissance aux évêques—Le Discours de M. de Mun à l'Académie Française.—En Canada : La question posée dans le Collégien de Saint Hyacinthe : Brunetière est-il mort catholique ?



VOUS ce titre : *Echos Religieux*, nous formons le dessein de rappeler, par manière de chronique, certains faits actuels d'ordre religieux, dont sans doute les journaux nous auront déjà apporté la nouvelle, mais qu'il sera intéressant—nous le croyons du moins—de grouper et de rapprocher les uns des autres. Il devient ainsi plus facile de dégager de ces faits, soit les réflexions que le moindre d'entre eux renferme, soit les leçons que leur ensemble contient, soit les espérances ou les craintes qu'ils font naître dans l'âme et pour l'âme du catholique.

Au surplus, ce ne sont pas toujours les articles de fond qu'on lit d'abord dans une Revue. On se jette de préférence sur la chronique, et l'expérience atteste que les premières pages que l'on découpe sont celles de la *Chronique Politique* dans la *Revue des Deux-Mondes*, (à moins que ce ne soit le roman !), ou " *Les Œuvres et les Hommes*, dans le *Correspondant*, ou *A travers les faits et les œuvres*, dans *Revue Canadienne*, ou enfin " *Erreurs et préjugés* " dans la *Nouvelle-France*. Cela prouve qu'un fait attire plus qu'une idée, et quand d'un fait authentique le chroniqueur sait dégager une idée juste et saine, il atteint à la perfection de son métier.

* * *

LE VATICAN ET LA FRANCE.—Périodiquement, on annonce que des démarches sont entamées entre le Vatican et le

gouvernement français dans le but de leur faire reprendre, sous une forme nouvelle, leurs relations d'autrefois. Inutile de dire que le Vatican ne peut point commencer et ne commencera jamais les premières démarches. Il a été et il reste l'oublié, l'insulté ; il se doit à lui-même d'attendre, de voir venir, et s'il est prêt à incliner sa mansuétude vers ceux qui viendront à lui, il ne saurait manquer à sa dignité, qui se confond avec la dignité de l'Eglise elle-même. Néanmoins, de tous ces bruits, il se dégage l'impression bien nette que dans tous les milieux non-inféodés au combisme le plus sot, on commence à comprendre que la situation actuelle est intolérable. Tout en niant d'avoir été chargé d'une mission à remplir à Rome ou d'une réponse à rapporter à Paris, M. Denys Cochin, le vaillant député catholique, avoue qu'il a signalé au Saint-Siège l'inconvénient de voir la zone française du Maroc sous la juridiction des évêques espagnols. A quoi il lui fut répondu—et très justement—qu'il fallait au moins que le Saint-Siège pût faire valoir auprès de l'Espagne une demande que lui aurait exposée le gouvernement français. Et M. Cochin ajoute : “ Rien n'est plus évident, et jamais l'absurdité de n'entretenir aucune relation avec le Saint-Siège ne m'était si clairement apparue. ” Toujours est-il que c'est au gouvernement français, qui a brisé, qu'il appartient de renouer officiellement des relations nécessaires. Le fera-t-il ?

* * *

EN FRANCE.—Assurément l'ancien ministre Caillaux n'était point disposé à le faire, lui qui avant de mourir et comme pour mourir dans l'impénitence finale, ordonna de retirer le titre d'autorisation octroyé au début à 75 établissements congréganistes d'ailleurs disparus. Jaloux de tuer des morts, il commit une iniquité de plus. Et voilà la bonne foi de ceux qui disaient aux Religieux, il y a dix ans : Demandez l'autorisation légale, et vous vivrez. Il est des autorisations que l'on s'abaisse à demander.—Mieux vaut mourir, que de vivre ainsi ! D'ailleurs, l'Eglise n'en meurt pas, la vie religieuse n'en meurt pas : *les chênes et les moines sont éternels !*

Au surplus, les consolations et les beaux exemples abondent, et c'est là le privilège de la persécution. Mgr Touchet, prenant la parole à Orléans à l'occasion du centenaire de la naissance de Jeanne d'Arc, a fait espérer pour le printemps

de 1913 la canonisation de la Bienheureuse. Ce sera son Epiphanie radieuse et totale, à elle qui est apparue à la France en la fête des Mages, le 6 janvier 1412, et pour la France elle-même, n'y a-t-il pas lieu d'espérer en la réapparition de son étoile illuminatrice ?

J'ai parlé de beaux exemples. En voici un que je ne saurais taire. Un médecin, catholique convaincu, M. le docteur Four avait retiré son jeune fils d'une école, où l'on continuait d'enseigner les manuels condamnés par les évêques. L'inspecteur d'académie lui écrivit la lettre suivante :

Monsieur le docteur,

Vous semblez croire qu'en obligeant les élèves à se servir des livres de classe qui sont mis entre leurs mains par les maîtres de l'enseignement public, l'administration universitaire cherche à violenter les consciences catholiques : c'est là une erreur capitale que je crois de mon devoir de vous signaler.

La liste des livres classiques dont l'usage est autorisé dans les Ecoles publiques du département est dressée par une commission que préside l'inspecteur d'Académie, et approuvée par le Recteur. *Tous les parents des élèves sont en droit de protester auprès de l'administration universitaire contre l'insertion, sur cette liste, d'un ouvrage qui violerait le principe de la neutralité scolaire.* Ces réclamations sont soigneusement examinées et *s'il est démontré que par suite d'une erreur ou d'une négligence, un tel livre s'est glissé dans cette liste, l'administration ne se refuse nullement à le supprimer.*

Vous êtes, Monsieur, un homme instruit, et, par conséquent, capable de juger un texte, non seulement dans sa lettre mais aussi dans son esprit. Je vous serai donc personnellement obligé de me faire connaître quels sont dans l'ouvrage de M. Calvet, que vous avez retiré à votre fils, les passages qui vous ont paru de nature à porter atteinte soit à sa moralité, soit à ses convictions. Je ne puis supposer un seul instant que vous ayez condamné, sans le lire, l'ouvrage en question : j'espère que vous n'hésitez pas à me faire connaître les raisons qui vous l'ont fait condamner : *croyez, Monsieur, que si ces raisons me paraissent fondées, je serai le premier à les adopter.*

Veuillez, etc...

Le signataire de cette lettre s'imaginait peut-être sincèrement—tout est possible—qu'il avait fait, en l'écrivant, preuve d'un très profond respect de la "neutralité scolaire", et que le docteur Four, en échange et en récompense, ne pourrait pas se refuser à entrer en conversation. Mais l'inspecteur d'académie avait affaire à un catholique de bonne trempe, qui, sûr de n'avoir pas commis l'"erreur capitale" alléguée, refusa de "relire", pour motiver son jugement, les manuels scolaires condamnés par l'épiscopat.

La réponse de M. Four vaut d'être reproduite ici. La voici, textuellement :

Monsieur l'inspecteur d'Académie,

Le respect de la hiérarchie et la soumission à l'autorité épiscopale sous la direction du Pape, font partie intégrante de la doctrine catholique, vous ne pouvez pas l'ignorer. Demander aux Fidèles de méconnaître ce principe est donc bien les pousser à l'apostasie ; obliger les enfants catholiques à se servir de livres scolaires condamnés par les Evêques est bien violenter leur conscience.

L'épiscopat, en effet, est autrement compétent pour juger si un ouvrage est pernicieux pour notre foi, que la Commission dont vous me parlez, composée de personnes qui (quelles que soient, au point de vue profane, leur science et leur valeur pédagogique que je ne songe nullement à contester), ne connaissent, pour la plupart, la religion catholique que de fort loin, lorsqu'elles ne lui sont pas notablement hostiles.

Simple fidèle. je n'ai pas à relire, pour les condamner à mon tour, les livres scolaires condamnés par les Evêques, ni à juger le jugement de mes chefs religieux. Je ne puis donc que vous répéter : Quelles qu'en soient les conséquences, demain comme hier, mes enfants refuseront de se servir de livres dont l'usage a été défendu par les Evêques de France ; j'ajoute : uniquement parce qu'ils ont été défendus par les Evêques, et que cette défense les oblige en conscience.

Veillez, etc.

Ces deux documents nous paraissant poser très-nettement, en fait, le problème scolaire tout entier, et il n'est pas inutile, en ce pays même—ne serait-ce que par mesure préventive—de poser ce problème et de le résoudre à la lumière de la foi catholique. Il s'agit de savoir si pour des parents chrétiens, en matière de foi, le juge de ce qui est contraire à la foi, de ce qu'il est convenable de croire ou de ne pas croire, de ce qu'il est permis ou défendu de penser, si ce juge est l'Etat, c'est-à-dire, en fait, ses fonctionnaires ; s'il y a un dogme d'Etat à la mesure duquel les maîtres de l'Université peuvent et doivent apprécier l'enseignement de l'Eglise et les croyances des fidèles ;—ou si les parents chrétiens n'ont pas le droit d'exiger que rien, dans l'enseignement de l'Ecole, ne contredise (puisque'il n'est question que de neutralité) leurs convictions et celles de leurs enfants ; si donc ils n'ont pas le droit et le devoir d'écouter les juges de leur foi, seuls compétents en l'espèce ; si, à leur tour, ceux-ci, c'est-à-dire les évêques, ne sont pas dans leur rôle en éclairant les catholiques sur le caractère des ouvrages scolaires.

* * *

N'est-ce pas le *Pays* qui, interrogé sur la valeur oratoire de M. de Mun, a fait cette réponse peu pertinente : D'où vient qu'il (M. de Mun) ne modifie pas la couleur d'un bulletin de vote ? Cela est possible, car les bulletins de vote n'ont pas toujours le bon sens d'aller du côté de la vraie éloquence, je veux dire, de l'éloquence de la vérité. Toutefois, qu'on relise le récent discours de l'éminent orateur à l'Académie française, et l'on se convaincra qu'une fois de plus, il a su revêtir du style le plus noble ses convictions les plus sincères. Qu'il flagelle académiquement les romans du récipiendaire, M. Henri de Régnier, en les qualifiant *d'amoraux* et en déclarant qu'il a pu les lire, parce qu'il a été *capitaine de cuirassiers* ; qu'il relève le mot de *religiosité* dont on s'est servi pour exprimer les sentiments de M. de Vogué, et qu'il dise nettement : *Ce n'est pas assez : c'est sa religion qu'il faut dire*, tout ici est grand, et courageux. Et combien réconfortant, au milieu des tristesses et des petitesesses de l'heure actuelle, est le spectacle de cet homme clamant sa foi, vengeant la morale et affirmant devant la plus brillante assemblée de Paris que le ferment du monde nouveau doit " agir par l'amour, c'est-à-dire par le don de soi-même ; car l'amour est dans l'immolation, non dans la jouissance. "

* * *

AU CANADA.—Plusieurs questions devraient me retenir. Il ne me reste que la place pour répondre à une seule.—M. l'abbé P.-M. J. Benoit vient de publier dans le *Collégien* un article du plus haut intérêt : *Brunetière est-il mort catholique ?* La conclusion, c'est le doute, doute *attristant*, doute *positif*. Me sera-t-il permis de chercher à rendre ce doute moins positif, conséquemment moins attristant ? Je le ferai par manière de simples remarques.

1o M. Barboux, succédant au fauteuil de M. Brunetière, dit catégoriquement dans son discours de réception : " *Né et élevé dans la foi catholique*, M. Brunetière avait fait ses études au lycée de Marseille." Cette affirmation ne mérite-t-elle pas considération, et est-il bien prouvé que Brunetière n'a pas été baptisé dans son enfance ? On n'est élevé dans la foi catholique que si l'on est baptisé.

2o M. l'abbé Arnal, curé de Notre-Dame-des-Champs, à Paris, dont Brunetière était le paroissien, a déclaré : " M.

Brunetière a voulu recevoir *tous* les sacrements. S'il ne les a pas *tous* reçus, la mort seule l'en a empêché. Mais il est mort en chrétien et en *catholique*." Sur quoi, je fais une double remarque : M. Arnal sait sa théologie, et il n'a pu affirmer que Brunetière est mort en *catholique*, que s'il savait pertinemment que son paroissien avait reçu le baptême. De plus, l'expression "*il a voulu recevoir tous les sacrements ; s'il ne les a pas tous reçus, la mort seule l'en a empêché*" peut s'entendre des sacrements qu'il reste, en dehors du baptême, à recevoir au moment de la mort.

30 Si nous en venons aux écrits de M. Brunetière, est-il parfaitement exact de dire que, si l'on parcourt ses *Raisons de croire*, "aucune ne démontre la vérité du Christianisme, la vérité du Dieu qui parle, la vérité du Dieu qui s'incarne et qui meurt, etc. . . ." (1) Que fait-on de ce fameux passage du discours de Lille, où M. Brunetière s'écrie : Nous n'avons plus ici qu'une question à résoudre : et si d'ailleurs elle est sans doute la plus grande, la plus troublante qui se soit jamais élevée parmi les hommes, il n'y en a pas du moins de plus simple à poser. *Croyons-nous ou ne croyons-nous pas que Dieu se soit incarné dans la personne de Celui qui s'est dit le Fils de Dieu ?* Voilà tout le problème ! Il n'y en a pas d'autre ! C'est ici qu'une fois au moins dans notre vie, tous tant que nous sommes, il nous faut répondre. Le reste suit de soi." (2)

Vient ensuite la réponse, la fière et catégorique réponse connue de tous, reproduite, quoique non intégralement, par *l'Ami du Clergé* et par M. Benoît. et que voici dans son entier : Vous cependant qui parlez ainsi—me demandera-t-on peut-être et on me l'a souvent demandé—que croyez-vous ? Ce que je crois, Messieurs, *il me semble que je viens de vous le dire !* Mais, à ceux qui voudraient quelque chose, non pas, je pense, de plus net, mais de plus explicite, je répondrais très-simplement : Ce que *je crois*—et j'appuie énergiquement sur ce mot—ce que *je crois*, non ce que *je suppose* ou ce que *je m'imagine*, et non ce que *je sais* ou ce que *je comprends*, mais ce que *je crois*, . . . allez le demander à Rome."

Or, à Rome, on croit qu'un Dieu s'est incarné.—Donc, M

(1) Cité par les *Questions actuelles* (T. III-p. 667) et par M. Benoît.

(2) Discours de Combat—nouvelle série—Les raisons actuelles de croire—p. 42.

Brunetière croit à ce mystère qui renferme tous les autres et dans la connaissance duquel consiste la vie éternelle, selon qu'il est dit en S. Jean : *La vie éternelle, c'est qu'ils vous connaissent, vous le seul vrai Dieu, et celui que vous avez envoyé, Jésus-Christ.* (c. 17-v. 3)

Enfin, quand nous-mêmes, dans notre ministère, nous voulons nous assurer qu'un homme a la foi, nous lui demandons de répondre affirmativement à cette question : *Croyez-vous ce que croit l'Eglise ?* Et quelle différence y a-t-il entre la réponse affirmative et l'affirmation de M. Brunetière : *Allez le demander à Rome.*

Après cela, M. Brunetière, même ayant eu la foi, l'ayant perdue et l'ayant recouvrée, est-il entré dans la pratique religieuse ? Etait-il préparé quand la mort est venue le surprendre ? C'est le secret de Dieu.

fr. HENRI HAGE,
des ff. prêch.



VARIÉTÉ

UN SERMON INTERROMPU

Quel sujet d'entretien Fr. Thomas d'Aquin avait-il choisi pour ses auditeurs le dimanche des Rameaux de l'an 1259 ? Les diverses collections de ses *Sermones* ou *Opuscula concionatoria*, ne nous conservent que deux sujets relatifs à cette solennité, l'un : *De compassione Christi doloribus* ; l'autre : *De Adventu Christi regis*. Tous deux sans date. Est-ce un de ceux-là ou quelque autre que nous ignorons ? Peut-être le canevas manuscrit portait-il en exergue, comme plusieurs autres la mention : *Coram Universitate Parisiensi*. Toujours est-il qu'au cours de ce sermon, se produisit un grave incident : Tout d'un coup, maître Guillot, bedeau de la nation picarde fait irruption en face de la chaire et entame à haute voix la lecture d'un libelle fameux dirigé contre les réguliers, les mendiants spécialement.

Grand fut le scandale comme bien l'on pense, si grand que le bruit en parvint jusqu'à Rome, aux oreilles du pape Alexandre IV, qui, le 26 juin, expédia d'Anagni, à Renaud de Corbeil, évêque de Paris, un bref comminatoire où il l'invite entre autres à excommunier solennellement le dit bedeau, devant toute l'Université, à le priver à tout jamais de sa charge de telle sorte qu'il ne puisse en aucune façon l'exercer ni par lui-même ni par intermédiaire, qu'il ne puisse percevoir de ce chef aucune rétribution, qu'il soit pour toujours chassé de Paris, au besoin avec le concours du bras séculier, et que quiconque tentera de l'y réintroduire soit, par ce seul fait, frappé d'excommunication.

Voilà les faits tels que nous les révèle le document pontifical. Autour d'eux, s'éveille notre très légitime curiosité ; essayons de la satisfaire pour le mieux. Tout d'abord, s'agissait-il bien d'un sermon de saint Thomas et non d'un cours comme on l'a prétendu ? La précision du texte ne laisse à cet égard aucun doute : D'abord, le fait se produit un dimanche

et rien dans les documents de l'époque ne nous laisse supposer que, dans les écoles de Paris, il fût enseigné le dimanche : puis les règles si minutieuses du style de chancellerie eussent prescrit l'emploi d'un mot comme *legente* ou *docente*, au lieu du mot *predicante*, adopté par la Bulle, enfin le Pape n'eût pas signalé la présence du clergé et des fidèles. Il s'agissait donc bien d'un sermon, d'autant plus qu'en choisissant le moment d'un cours, l'interrupteur aurait sans doute risqué pour lui-même d'être assez mal reçu par des disciples très attachés à un maître déjà célèbre comme l'était saint Thomas. Il avait sans doute en mémoire l'exemple d'un de ses collègues qui, en 1254, ayant voulu pendant un cours publier un mémoire universitaire contre les Prêcheurs, s'était vu arracher et déchirer son papier et avait personnellement éprouvé l'énergie avec laquelle les étudiants de Saint-Jacques entendaient soutenir l'honneur de leurs maîtres. Il choisit donc l'occasion moins périlleuse d'un sermon prononcé soit à l'église du couvent des Dominicains de Saint-Jacques, soit dans toute autre église, et il vint y lire le libelle en question. Le P. Denifle lui-même hésite à proposer un titre à ce factum. Nous pouvons néanmoins conjecturer que cet ouvrage qualifié par Alexandre IV de *fameux*, dirigé contre les Frères Prêcheurs, déjà censuré par l'Ordinaire et valant l'excommunication *ipso facto* à qui-conque le publiait ou même le détenait, pouvait être soit l'*Evangelie éternel* de Guillaume de Saint-Amour, soit du même docteur le *Tractatus brevis de periculis novissimorum temporum* ayant pour *incipit* : *Ecce videntes clamabunt foris*, les deux seuls pamphlets que nous connaissons de cette longue polémique contre les moines mendiants définitivement incorporés à l'Université.

On avait choisi pour une entreprise aussi hardie, un homme qui personnifiât suffisamment la dignité du corps universitaire, et l'on était allé chercher au sein de la Faculté des arts, parmi la nation picarde, le bedeau Guillot. C'était un personnage important que maître Guillot. Il appartenait au corps respectable des bedeaux *bedelli* ou *bidelli*, lesquels, élus à raison de un pour chaque Faculté et un pour chaque nation, avaient la charge de promulguer et de publier les sentences, de proclamer les décisions, d'annoncer les cours, de figurer aux cérémonies, spécialement aux enterrements. Leurs émoluments étaient très honnêtes apparemment, puisque, dans la suite,

non seulement des laïques mais des clercs et même des prêtres, jusqu'à des chanoines briguerent ces honorables fonctions.

Ces bedeaux assermentés avaient, sans doute, une très grande importance puisqu'un peu plus tard, on jugea utile de les multiplier et même de créer des sous-bedeaux, *sub-bedelli*. Il fallut l'intervention d'un légat du Pape pour apaiser des conflits survenus au sujet de leur élection. Du reste, ce qui montre plus que tout le reste la dignité de leur fonction, c'est la sévérité avec laquelle le Pape punit maître Guillot, ce qu'il n'eût pas fait assurément pour un simple salarié irresponsable.

Il semble, d'ailleurs, que maître Guillot ait bientôt, à un titre quelconque, bénéficié de l'indulgence pontificale. Nous le retrouvons, en effet, dès 1267, de nouveau bedeau de la nation picarde, et chargé de poursuivre un appel au Saint-Siège contre les décisions du légat.

Un fait cependant est à retenir, qui est à la louange de saint Thomas. Dans la lutte entreprise depuis près de trente années par l'Université de Paris contre les Ordres mendiants, le bedeau qui, sans doute, devait chercher à donner à son exploit le plus grand retentissement possible, s'attaque, non pas aux maîtres déjà anciens, mais à ce jeune docteur, revêtu depuis trois ans à peine de la maîtrise, et déjà si remarquable qu'il incarne en quelque sorte l'enseignement des religieux, et qu'il porte ombrage plus que tout autre aux ergoteurs tâtilons et cupides qui voulaient seuls attirer les disciples et seuls représenter le savoir. L'humble Fr. Thomas ne cherchait point la louange des hommes, et les ennemis sont venus la lui porter. Nous pouvons leur en savoir quelque gré.

JEAN CHEVALIER.



BIBLIOGRAPHIE

Commentaire français littéral de la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin—VIe volume : *La Béatitude et les Actes humains*—par le R. P. Pègues, O. P. (Paris, Pierre Téqui, 32, rue Bonaparte).

Nous saluons avec joie l'apparition de ce nouveau volume, qui est le sixième de l'œuvre entière, et le premier d'une nouvelle Partie de la Somme, la partie morale. Les disciples de saint Thomas savent que cette partie tient le milieu entre la Première et la Troisième Partie, qui sont plus spécialement dogmatiques. Mais, comme le fait remarquer l'auteur, "le génie de saint Thomas, pour s'exercer dans un domaine moins sublime que dans les autres Parties de la *Somme*, ne se révèle ni moins original ni moins puissant et profond," et cette seconde Partie "offre pour nous un intérêt exceptionnel, par son caractère d'utilité immédiate, puisqu'elle constitue la science de nos actes moraux."

C'est ainsi que les vingt-et-une premières questions qui forment la matière du présent volume, comprennent, avec le traité de la béatitude ou de la fin dernière, (Q. 1-5), le traité de l'acte humain proprement dit, considéré en lui-même (Q. 6-21).

Fidèle à lui-même, le R. P. Pègues fait cette déclaration dans son *Avant-propos* : "Nous entendons toujours étudier saint Thomas en lui-même et pour lui-même..... Plus on vit dans son étude, plus on se pénètre de la sagesse d'instructions comme celles du P. Antonin Cloche, général de l'Ordre de saint Dominique au dix-septième siècle, et du cardinal Casanate († 1700), ordonnant de la façon la plus expresse et sous les peines ou les clauses les plus formelles, que la *lettre* de saint Thomas, dans sa *Somme Théologique*, et cette *lettre seule*, à l'exclusion de toutes digressions vaines, ou trop subtiles et encombrantes, absorbe l'étude théologique proprement dite du vrai disciple du saint Docteur."

Superiorum permissu.

De licentia Ordinarii.
